

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 juin 1982

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA PEINE CAPITALE

INVITATION AU NPD À RÉEXAMINER SA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, comme le député de Mission-Port Moody (M. Rose) m'a invité à réexaminer ma position sur le rétablissement de la peine capitale, je signale que Donald Marshall a proclamé son innocence dès le début, tandis que Clifford Olson s'est vanté d'avoir prémédité le meurtre d'un certain nombre de jeunes, mais ces faits ne font que renforcer ma conviction que quiconque commet un meurtre prémédité, ce qui a été prouvé hors de tout doute, doit lui-même être mis à mort. Je propose donc, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que la Chambre demande au NPD de réexaminer sa politique qui permet à un assassin comme Olson de continuer à vivre, alors que, par ailleurs, il appuie l'avortement qui est en réalité le meurtre d'enfants à naître.

Mme le Président: Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LE BUDGET—LA POSITION DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, selon la presse nationale qui citait ce matin des sources dignes de foi, l'ancien ministre libéral des Finances, M. John Turner, aurait consulté à plusieurs reprises l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) au sujet du budget totalement inadéquat qui a été présenté ici lundi dernier. Il semble donc que l'indexation des revenus, des pensions et des allocations familiales, qui avait été proposée à l'origine par le parti progressiste conservateur du Canada, soit maintenant rejetée par l'équipe Turner/MacEachen, qui espère que le taux d'inflation tombera à 6 p. 100 seulement en quelque six mois. Je propose donc, avec l'appui du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Que, si l'ancien ministre des Finances John Turner approuve le retrait de cette mesure, il se porte alors candidat au poste de député et prie par conséquent le premier ministre de déclencher enfin des élections partielles dans les trois circonscriptions fédérales qui n'ont pas de représentant aux Communes, de sorte que les Canadiens puissent exprimer clairement leur opinion sur ce retrait récent de l'indexation pleine et entière.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON PROPOSE DE HAUSSER LE REVENU QUE PEUVENT TOUCHER LES TITULAIRES D'UNE ALLOCATION D'ANCIEN COMBATTANT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, les anciens combattants canadiens qui ont réussi à survivre à plusieurs guerres constatent maintenant qu'ils n'arrivent pas à survivre dans leur propre pays à cause des temps économiques difficiles et de l'indifférence du gouvernement libéral. L'ironie veut que nous marquions demain chez nous le jour du Dominion, mais nous laissons dans l'oubli les Canadiens qui ont combattu pour préserver notre liberté nationale, au moment même où ils sont dans le besoin. Je propose donc, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires des anciens combattants de prendre immédiatement des mesures pour hausser notablement le revenu annuel que peuvent toucher les titulaires d'une allocation d'ancien combattant dont le niveau actuel est tout à fait inacceptable et ne tient pas compte de la réalité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

L'IMPOSITION DES RÉGIMES DE SOINS MÉDICAUX ET DES INDEMNITÉS D'ISOLEMENT DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, le gouvernement n'a pas supprimé dans son budget de lundi sa mesure assujettissant à l'impôt les régimes de soins médicaux et dentaires et les indemnités d'isolement dans le Nord dont bénéficient de nombreux employés; étant donné que l'imposition des régimes de soins médicaux et dentaires représente un impôt précisément sur les avantages sociaux que le gouvernement devrait encourager, et que l'imposition des indemnités d'isolement dans le Nord constitue en réalité un impôt sur les dépenses accrues que doivent faire les travailleurs dans le Nord à cause des prix élevés qu'il faut payer dans les régions isolées et que ces indemnités ne devraient donc pas être assujetties à l'impôt, je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):